



Anne Mézin et Anne Pérotin-Dumon (dir.)

Le consulat de France à Cadix Institution, intérêts et enjeux (1666-1740)

Publications des Archives nationales

L'influence politique des confesseurs jésuites français du roi d'Espagne (1700-1724)

Catherine Désos-Warnier

DOI : 10.4000/books.pan.517
Éditeur : Publications des Archives nationales
Lieu d'édition : Pierrefitte-sur-Seine
Année d'édition : 2016
Date de mise en ligne : 24 février 2016
Collection : Actes
ISBN électronique : 9782821868113



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

DÉSOS-WARNIER, Catherine. *L'influence politique des confesseurs jésuites français du roi d'Espagne (1700-1724)* In : *Le consulat de France à Cadix : Institution, intérêts et enjeux (1666-1740)* [en ligne]. Pierrefitte-sur-Seine : Publications des Archives nationales, 2016 (généré le 16 novembre 2018). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pan/517>>. ISBN : 9782821868113. DOI : 10.4000/books.pan.517.

Ce document a été généré automatiquement le 16 novembre 2018.

L'influence politique des confesseurs jésuites français du roi d'Espagne (1700-1724)

Catherine Désos-Warnier

Je remercie Anne Mézin et Anne Pérotin-Dumon de m'avoir proposé d'intervenir sur un sujet qui m'est cher et salue respectueusement le professeur Didier Ozanam qui, en 2003, recevait avec bienveillance la jeune doctorante que j'étais pour évoquer les axes de recherche de ma thèse.

- 1 Dans le cadre de mes travaux de thèse (2007) sur la présence française à la cour madrilène dans la première moitié du règne de Philippe V, premier Bourbon d'Espagne, petit-fils de Louis XIV, stimulés par deux articles du professeur Ozanam (1993 et 1995)¹, dans lesquels il s'interrogeait sur la restauration de l'État espagnol au début du XVIII^e siècle et sur les hommes qui y avaient contribué, sur leur identité, leurs nationalités (Français, Flamands, Italiens, Irlandais et Suisses) et leur impact réel sur les affaires de la monarchie, furent repérés près de deux cent quarante Français proches et actifs auprès du jeune roi d'Espagne².
- 2 Parmi eux et en bonne place se trouve le confesseur du Roi, poste-clé du fait de sa proximité avec le souverain et figure de l'entourage royal mieux connue aujourd'hui³. La présente contribution décrira d'abord la charge et les hommes qui l'ont occupée, puis montrera la manière dont cette fonction a évolué sur l'impulsion des jésuites et l'implication progressive des confesseurs dans les affaires de la monarchie espagnole. Enfin, sera creusée davantage la relation entre le confesseur et l'agent du Commerce et de la Marine français présent à Madrid, en lien avec les questions commerciales qui nous occupent aujourd'hui, laissant volontairement de côté le rôle diplomatique que les confesseurs jésuites ont pu avoir, notamment comme confidents de l'ambassadeur de France. De même, l'activité du P. Daubenton, à partir de 1715, est bien connue, que ce soit son opposition discrète envers le ministre italien Alberoni ou son action décisive dans le rapprochement opéré entre le roi et son cousin, le duc d'Orléans, régent de France, à l'issue de la courte guerre de 1719. C'est lui qui négocia les mariages princiers⁴.

- 3 Cette réflexion concernant l'activité des confesseurs dans les affaires internes de la monarchie espagnole constitue actuellement une recherche en cours : distinguer l'influence réelle des confesseurs royaux dans la prise de décision politique du souverain et approfondir son immixtion dans les affaires nationales est un objet de recherche sans cesse à renouveler pour l'historien, obligé d'avancer avec grande prudence dans ce domaine marqué par le poids du secret de la confession.

Nouveauté jésuite

- 4 L'arrivée d'un jésuite, de plus français, dans le confessionnal du roi d'Espagne, constitue une innovation majeure en 1701. Jusque-là, ce poste était occupé par les dominicains⁵. Cette nouveauté – en réalité, tradition pour les Bourbons depuis Henri IV et même depuis le dernier Valois – n'a pas été admise facilement par les religieux contemporains espagnols, qui voyaient là une prérogative importante leur échapper⁶. Cependant, Louis XIV avait expressément fait ce choix pour son petit-fils car il ne pensait pas les dominicains dignes de confiance, ni favorables à la nouvelle dynastie. De fait, pendant la guerre de Succession, de nombreux ordres réguliers, dominicains, capucins, franciscains, prirent le parti de l'Archiduc, alors que, ainsi que le mentionne plusieurs fois le marquis de San Felipe dans ses mémoires⁷, les jésuites se montrèrent avec constance des appuis fidèles de la nouvelle dynastie. La guerre de Succession d'Espagne peut d'ailleurs être analysée comme une guerre civile et religieuse, ainsi que David Gonzalez Cruz, de l'université de Huelva, l'a démontré dans ses travaux⁸. Les jésuites sont désormais dans l'orbite royale et favorisés, ce qui se révélera, pour longtemps, une cause de fracture entre les ordres religieux.
- 5 Un renouveau certain a lieu pour les fils de saint Ignace. C'est ainsi que les fondations du monarque en matière d'enseignement leur sont confiées, notamment, les écoles pour la noblesse à Madrid, Barcelone, Calatayud et Valence. Bien plus, l'université de Cervera, créée dans un but politique en pays catalan en 1717, leur est donnée⁹, tandis que les missions jésuites en Indes sont encouragées et confortées¹⁰. Sur ce terreau, les rivalités et les discordes entre les écoles thomiste et jésuite ne manquent pas de s'exprimer¹¹.
- 6 De plus, le choix d'un jésuite s'imposait au roi de France, qui estimait les dominicains trop proches du jansénisme, qu'il aurait aimé voir abattu dans les Pays-Bas espagnols, refuge du P. Quesnel, dernier chef de file du courant janséniste. Les jansénistes professaient un thomisme dont certains points ne semblaient pas toujours très éloignés de ceux enseignés par les dominicains¹². De fait, l'arrestation du P. Quesnel en 1703 est directement inspirée par le confesseur de Philippe V¹³, ce que les jansénistes n'ont garde d'oublier et le P. Daubenton fait l'objet d'attaques nombreuses dans leurs écrits. Dès lors qu'il s'agira d'attaquer l'influence de la Compagnie, sa figure sera régulièrement réactivée jusqu'au XIX^e siècle, comme incarnation commode de l'autoritarisme pernicieux d'un mauvais confesseur sur un jeune prince naïf¹⁴.
- 7 Il fallait donc des hommes de caractère pour assumer la charge et les difficultés afférentes. Se succédèrent, entre 1700 et 1723, le P. Guillaume Daubenton (1648-1723) et le P. Pierre Robinet (1656-1738). Le premier connut deux périodes à Madrid, de 1701 à 1705, puis de 1715 à 1723. Le second occupa l'intervalle de 1705 à 1715. Tous deux se sont connus lors de leur formation jésuite dans l'est de la France et ont exercé successivement les mêmes charges, notamment comme recteur du collège de Strasbourg, fondation

royale après la conquête de l'Alsace ou, plus tard, à la tête de la province de Champagne. Lettrés, érudits, discrets mais fins politiques, ces deux hommes se ressemblent et apprennent à louvoyer parmi les clans et réseaux de la cour. Autour d'eux, progressivement, se met en place une pépinière d'autres jésuites français, choisis comme précepteurs des infants : le P. Étienne Le Compasseur enseigne les rudiments de la langue latine au prince des Asturies en 1715 ; le P. Ignace de Laubrusse lui succède comme précepteur et confesseur ; le P. Armand Nyel, passe de secrétaire du P. Daubenton au préceptorat en 1723 ; plus tard, le P. Jean-Baptiste Du Chesne viendra lui aussi à Madrid (v. 1740) pour les mêmes tâches, tandis que le P. Jacques Antoine Fèvre, de précepteur, passera au poste de confesseur de Philippe V en 1737. Tous ceux-là viennent du même vivier de la province jésuite de Champagne, qui couvre le grand quart nord-est de la France, et donc sous les bons auspices des confesseurs.

- 8 En érudits, ces jésuites contribuent à un renouveau intellectuel. On leur doit la fondation de la Bibliothèque royale, actuelle Bibliothèque nationale d'Espagne, dont les confesseurs successifs furent les directeurs¹⁵. Ils encouragent la création d'une académie sur le modèle de l'Académie française par le marquis de Villena, très francophile, en 1714¹⁶. Enfin, ils auront un avis sur la vie culturelle, en particulier sur les pièces de théâtre¹⁷, puisqu'ils doivent donner leur autorisation de représentation. Ils sont aussi à l'origine d'une nouvelle dévotion en faveur du P. François-Régis, jésuite français mort en 1597, dont le P. Daubenton avait été le postulateur zélé de la cause en béatification obtenue en 1715. Une chapelle dédiée à ce saint dans la chapelle du noviciat de Madrid est construite en trois ans sous la surveillance vigilante du confesseur et soutenue par le souverain¹⁸. Cette amitié qui unit Philippe V à son confesseur renforce l'influence de ce dernier. Le caractère consciencieux, religieux, scrupuleux même, du roi rend le jésuite indispensable au souverain, dont il dépend par ailleurs entièrement. Cette proximité se marque dans les campements pendant la guerre de Succession, n'épargnant guère la santé des pères Daubenton ou Robinet au côté du roi, mais aussi dans les réaménagements de l'Alcazar, où une chambre leur est dédiée dans l'aile ouest, non loin des appartements royaux.

La réforme de la charge

- 9 À l'origine, le confesseur se trouvait cantonné dans trois sortes de fonctions. Tout d'abord, à lui revient le choix des sujets pour pourvoir aux évêchés et bénéfices vacants, les candidats lui ayant été préalablement présentés par les conseils de Castille, d'Italie, de Flandres ou d'Aragon. Puis, sa fonction lui assure de droit un poste de théologien au tribunal de l'Inquisition, ce qui, par ailleurs, lui procure des revenus sûrs évalués à 4 ou 5000 livres tournois. Enfin, il examine l'ensemble des *consultes* sur les matières religieuses qui émanent du Conseil du Roi et donne son avis au monarque à leur sujet. Ces prérogatives avaient été enlevées au dernier confesseur de Charles II, à qui on reprochait de s'être trop ingéré dans les affaires politiques. Elles furent rendues aux jésuites, dès le mois de juillet 1701. Il faut cependant noter que le confesseur du roi d'Espagne est loin de détenir un pouvoir aussi étendu que celui du roi de France, à cette même époque. Ainsi, alors que ce qui regarde les bénéfices passe tout entier entre les mains du P. La Chaise, le P. Daubenton ne peut choisir un candidat que d'après l'avis des conseils. En ce qui concerne la connaissance des affaires ecclésiastiques, il est concurrencé à la fois par le nonce¹⁹, qui juge lui-même toutes les affaires des réguliers, des chapitres et des évêques,

dans son tribunal de la nonciature, par le conseil de l'Inquisition qui juge souverainement ce qui est lié à la foi et, enfin, par les autres conseils, dont le confesseur ne fait que présenter les *consultes* au roi.

- 10 Progressivement, nous voyons le confesseur français acquérir une nouvelle indépendance ; les jésuites sauront intervenir de manière décisive dans l'ample système bénéficiaire du clergé séculier, transformant leur ministère. En octobre 1703, Daubenton intervient dans la nomination à l'évêché de Placencia et, en septembre 1704, il s'occupe de la provision de l'archevêché de Burgos²⁰. Cette position décisionnelle peut lui attirer de fortes inimitiés. Ainsi, le P. Robinet, opposé au grand inquisiteur Giudice, mettra son veto à l'accession de ce dernier à l'archevêché de Tolède, le plus prestigieux d'Espagne.
- 11 Dans le cadre de la *Nueva Planta* et du renouvellement du personnel royal sur le territoire, les candidats sont sélectionnés avec soin par le confesseur. Robinet fait preuve d'un grand zèle, non seulement pour vérifier les aptitudes religieuses des candidats aux postes vacants, mais aussi leur loyauté envers le roi²¹. Les dossiers sont nombreux mais nous pouvons citer son action face au chapitre de la cathédrale de Valence mené par Luis Fuentes, qui refusait l'investiture au candidat du roi à la tête du doyenné de San Felipe (l'ancien Xativa), Diego Eugenio La Vina, en juin 1713. L'autorité royale se trouvait engagée, d'autant plus que les chanoines du chapitre voulaient en appeler à Rome. Or, Philippe V, qui avait personnellement recommandé La Vina, ne souhaitait pas que « *el cavildo salga triunfante de esta temeridad* » ! Un avis de septembre 1713 signalait que ces chanoines étaient ceux-là même qui avaient déjà fait une fronde contre les décrets de *Nueva Planta*. Robinet préconise, en octobre 1713, de ne leur céder en rien et d'user de la manière forte envers eux, afin de faire un exemple.
- 12 Le confesseur désire par ailleurs susciter une réforme au sein de l'Église d'Espagne quant à ses rapports avec Rome. À l'arrivée de Philippe V, il existait déjà un courant réformateur tendant à se défaire de la tutelle trop lourde du souverain pontife. Il est repris, avec profit, par l'entourage français du roi, soucieux, lui aussi de dégager son pouvoir de tout ce qui l'aliène. Le courant régalien rejoint ainsi le nationalisme ecclésiastique encore dans ses prémices²². Sont concernées surtout les matières fiscales. Si le clergé espagnol n'échappe guère à la fiscalité royale, toutes les contributions frappant l'Église procèdent de privilèges apostoliques concédés aux souverains. Donc, le souverain est extrêmement limité dans ses initiatives et toujours soumis à Rome. Ainsi, lorsqu'en 1707 Philippe V demanda une contribution extraordinaire directement à tous ses sujets - dont le clergé - comme effort de guerre, il suscita le mécontentement romain. Aussi le rôle du père confesseur fut-il de cautionner l'action royale en ce domaine. Il fallait agir avec précaution car tous les esprits n'étaient pas encore prêts pour une transformation fondamentale des relations unissant le roi et le pape. Le P. Robinet soutient le marquis d'Amelot quand celui-ci décide de s'emparer de l'argent oisif mis en dépôt dans les paroisses. De même, quand cet ambassadeur désire ôter de la juridiction ordinaire des évêques le cas des religieux convaincus de crime de lèse-majesté, soulevant un tollé général de la part des ecclésiastiques, le confesseur est encore présent pour légitimer cette nouveauté. Enfin, en 1709, après que le pape eut reconnu l'archiduc Charles comme le prétendant officiel au trône d'Espagne, le père confesseur donna son appui au parti de la rupture avec Rome au sein d'une junte de douze personnalités qui décidèrent, en outre, le renvoi du nonce et la fermeture de son tribunal²³.
- 13 Robinet appuya l'action du fameux juriste Macanaz, qui voulait lui aussi renforcer l'autorité royale et, notamment, briser les immunités de l'Église d'Espagne. Dans un texte

de 1714, le *Pedimento de los 55 parrafos*, il remettait en cause le clergé trop nombreux, les biens détenus par les couvents, les immunités financières et projetait une réforme du tribunal de l'Inquisition. Rendu public à l'insu de son auteur et du roi, ce texte suscita de grandes controverses. Le confesseur le soutint notamment face au grand inquisiteur d'alors, le cardinal Giudice. En conséquence, des libelles se mirent à courir les rues de Madrid, qualifiant le confesseur d'hérétique ou d'athée.

- 14 Robinet dut quitter son poste en 1715, lors du remariage du roi avec une princesse Farnèse, dont l'arrivée suspendit toutes les réformes en cours. En réalité, le roi l'appréciait mais sentait, en même temps, qu'il devait ménager son plus haut clergé, inquiet par tant de changements. Par politique, Philippe préféra se séparer de son confesseur et reprendre des relations moins tendues avec son Église et son grand inquisiteur. Le P. Robinet, selon ce qu'en écrivait le marquis de Torcy, avait été commodément désigné comme celui qui empêchait tout accord entre Madrid et Rome²⁴. Le retour du P. Daubenton à la Cour d'Espagne marque un nouveau tournant dans l'exercice de la charge de confesseur du roi. La cour madrilène attend désormais que ce jésuite, auréolé du prestige de son séjour romain (de 1705 à 1715) et ami de Clément XI, apporte une aide décisive à la réconciliation désirée avec Rome. Proche du nonce d'alors, Pompée Aldobrandi, il établit un protocole d'accord entre le pape et le roi sur les contributions à demander au clergé, le 17 juillet 1717. En contrepartie des droits reconnus à l'Église en Espagne, le pape accordait à Philippe V la levée d'une contribution exceptionnelle de 150 000 ducats sur le clergé espagnol durant cinq ans. Cette somme devait servir à financer la guerre contre les Turcs. Mais du fait de conjonctures politiques délicates, ce texte ne fut, en réalité, jamais ratifié. Il faut attendre 1753 pour qu'un véritable concordat soit signé entre Madrid et Rome. Dans la lignée des essais qui l'avaient précédé, il plaçait enfin l'Église d'Espagne sous l'autorité du roi.

Et les questions commerciales ?

- 15 Les confesseurs sont très impliqués dans la vie de la Cour et y entretiennent des réseaux étoffés. De façon privilégiée, bien sûr, avec les autres Français, notamment ceux de la *familia francesa* du roi, qui sont autant d'informateurs ; mais aussi avec l'ambassadeur de France ; et encore, avec l'agent de la Marine et du Commerce de France, représentant du ministre français de la Marine. Le confesseur ne dédaigne pas de donner sa protection en dehors de la sphère religieuse. Ainsi, l'entrepreneur Servigny vient-il à Madrid assuré de l'appui de Daubenton, son ancien régent de collège. Il travaille avec plus ou moins de succès à la fabrique des poudres auprès de Jean Orry, avant de finir à Caracas, au Venezuela, en 1711.
- 16 À Madrid, se succédèrent durant la période qui nous occupe, deux agents de la Marine et du Commerce de France : Ambroise Daubenton et Nicolas Partyet. Le premier est, sans doute, un cousin éloigné du P. Guillaume Daubenton²⁵, sa femme, étant de son côté, cousine par alliance de Jean Orry. Le second, qui lui succède en 1709, était marié à Marie-Madeleine Boilot, dont l'oncle, Martin Boilot, servait le roi d'Espagne dans sa *familia francesa*, où on le disait tout dévoué au P. Daubenton²⁶.
- 17 Le dépouillement des archives de la Marine (Arch. nat., sous-série B/7)²⁷ montre que très régulièrement les confesseurs et les agents de la Marine à Madrid entretiennent des correspondances ou se rendent visite²⁸. Parfois même, il arrive que les confesseurs écrivent directement au marquis de Pontchartrain, l'assurant de leur « profond respect »

et lui exprimant leurs « amitiés » et leur « désir de lui plaire »²⁹. Échange de bons procédés, en 1714, Pontchartrain envoie à Robinet de belles médailles pour la nouvelle fondation de la Bibliothèque royale³⁰.

- 18 La politique du ministre Pontchartrain en ce qui concerne le commerce espagnol est assez offensive, ce que déjà Charles Frostin signalait en 1971 dans un article au titre éloquent : « Les Pontchartrains et la pénétration commerciale française en Amérique espagnole, 1690-1715 »³¹. L'équilibre est difficile à conserver entre l'union des deux couronnes et les avantages à en retirer pour le commerce français. Le ministre de la Marine ne souhaite pas forcément le rétablissement de la marine ou de l'industrie espagnoles ; il n'est pas le seul. La position de Versailles fluctue en fonction des nécessités de la guerre et du besoin d'argent³². Cette question commerciale sera une des causes, si ce n'est la cause, de l'évolution des relations franco-espagnoles dans un sens toujours plus soupçonneux. En ce domaine, les Espagnols sont très jaloux de leurs prérogatives et ils ne souhaitent guère que l'accès aux Indes espagnoles soit trop facilement accordé à d'autres nations que la leur, quand bien même ils ne seraient plus ou pas capables de l'assumer.
- 19 Dans ce contexte, Ambroise Daubenton et Nicolas Partyet sont de parfaits fonctionnaires, discrets et efficaces, au courant des réalités du terrain. Leur activité consiste à veiller aux intérêts français et aux exemptions dont jouissent les commerçants de leur nation. Parfois, le père confesseur peut être sollicité sur ce sujet. Ainsi, Ambroise Daubenton raconte à Pontchartrain comment, en juillet 1705, Philippe V, ayant un doute concernant des exemptions à accorder aux corsaires français, s'en remet au jésuite. Le commis de conclure : « Le père a agi en fonction des conseils d'Amelot et le roi en fonction du P. Robinet ». C'était la belle époque des privilèges accordés aux Français³³. Nicolas Partyet agit de même. Il se félicitera, par exemple, de ce que le confesseur ait engagé le roi à passer outre l'avis du conseil de Guerre en ordonnant la mainlevée d'un bâtiment gênois, dont la cargaison appartenait à des marchands français³⁴.
- 20 Le fait que le confesseur manie les bénéfices religieux peut s'avérer intéressant pour récompenser ou soutenir le zèle des Espagnols qui font partie de ses réseaux. Ambroise Daubenton sollicite plusieurs fois le P. Robinet pour cela ou tout simplement pour une pension à accorder à un laïc³⁵. En 1706, il recommande un père dominicain pour l'évêché de Malagua. Finalement, le sujet auquel il pensait est placé à Almeria, également en Andalousie³⁶. On peut supposer qu'en retour, l'ample réseau constitué des consuls et vice-consuls³⁷ permettait au confesseur d'avoir des informations des régions périphériques pour ses propres nominations. Une étude un peu serrée et comparative de leurs réseaux respectifs serait à mener..., travail de longue haleine, certes. Jusqu'à quel point se joindraient-ils ?
- 21 De manière plus politique encore, le confesseur est sollicité lors du procès des anciens consuls de Séville (le consulat est installé à Cadix en 1717). En novembre 1705, ce consulat est dissous ; c'est l'occasion de le battre en brèche en épluchant ses comptes pour le convaincre de fraude. Le P. Robinet soutient la junte constituée à cet effet, sans cesse attaquée par certains Espagnols³⁸. Eugenio Miranda y Gamboa avait été placé à sa tête par Ambroise Daubenton³⁹, tandis que Bernardo Tinajero de La Escalera, favorisé par les Français, secrétaire du conseil des Indes pour le Pérou en septembre 1706, en étudie les comptes. En parallèle, l'agent de la Marine essaye de travailler au libre commerce, mais tout est suspendu par l'occupation de Madrid. En 1709, date de son propre départ et du renvoi du marquis d'Amelot, Ambroise Daubenton demande au confesseur d'assurer

désormais la défense de ce dossier, car le marquis de Blécourt, ambassadeur par intérim, en refuse la charge.

- 22 Par ce genre de soutien, le P. Robinet s'attire l'animosité de Grands comme celle du comte d'Aguilar, anciennement au Conseil d'Aragon (1707), très hostile aux privilèges commerciaux accordés aux Français. Placé à la tête du conseil des Indes en novembre 1713, il en devient l'unique président en 1715. De même, don Francisco Ronquillo Briceno, président du Conseil de Castille, se méfie du jésuite qui cherche à le remplacer par don Luis de Miraval, conseiller de Castille.
- 23 Le P. Robinet protège autant qu'il le peut l'ancien réseau d'Ambroise Daubenton : don Lorenzo de Cardona, conseiller des Ordres et conseiller de Castille ; don Joseph Pastor, conseiller des Indes (1707-1712) ; Tinajero, éphémère secrétaire d'État universel des Indes et Marine, en novembre 1714, relégué aux Finances en 1715 ; Barthélemy Flon, négociant hollandais réputé à Madrid proche des Français et banquier de la Couronne. Ambroise Daubenton avait truffé l'administration espagnole de personnes de confiance. Le confesseur peut se révéler une pièce essentielle pour assurer leur protection en des temps troublés. En quittant Madrid, Ambroise conseille vivement à Nicolas Partyet de s'appuyer totalement sur le confesseur tout en prenant garde de ne pas le compromettre⁴⁰.
- 24 Cependant, à partir de 1709, et surtout après 1713, il devient difficile au confesseur de s'engager davantage. Lui-même peine dans les affaires religieuses et l'affaire Macanaz est prête à éclater, tandis que les Espagnols, et le jeune roi lui-même⁴¹, ne supportent plus le commerce interlope, qui devient de plus en plus difficile à justifier. On s'achemine doucement vers les traités d'Utrecht et les Anglais revendiquent eux aussi leur part.
- 25 En 1715, lors de son retour à Madrid, le P. Daubenton réunit autour de lui les opposants à la présence italienne. Nicolas Partyet, en bon témoin de la Cour, écrit : « les personnes zélées espèrent que son arrivée apportera du changement aux affaires »⁴². Le comte d'Aguilar, ancien ministre, le marquis d'Aytone, colonel des gardes espagnoles, le comte de Banos, gentilhomme de la Chambre, le vieux Rivas, conseiller des Indes, le duc de Bejar, le comte de Montijo, le marquis de Mejorada, Luis de Miraval, devenu président du Conseil de Castille, ou Miguel Duran, secrétaire d'État de la Guerre et des Indes, forment son entourage⁴³. Les Français demeurés à Madrid trouvent en Daubenton un protecteur déclaré, tandis que les ambassadeurs de France utilisent son crédit pour accéder au roi. Cependant, le confesseur ne se mêle plus que de très loin, semble-t-il, de questions commerciales ; du moins les archives de la série MAR/B/7 des Archives nationales sont-elles moins loquaces : le temps de la prépondérance française a passé. En 1717, Louis Catalan, qui a succédé l'année précédente à Nicolas Partyet, signale que le confesseur accepte encore d'intervenir en faveur de capitaines français employés dans l'affaire de Majorque et de matelots retenus prisonniers à Cadix⁴⁴. En 1718, le jésuite obtient que Nicolas Partyet, renvoyé de son poste de Cadix du fait du conflit franco-espagnol, vienne s'expliquer à Madrid auprès du roi et puisse retourner tranquillement jouir de sa charge⁴⁵.
- 26 Enfin, Jean-Baptiste Robin, chargé des affaires de la Marine et du Commerce en 1721, dira à propos du confesseur, qu'il voyait souvent : « le P. Daubenton est souvent mandé pour dire son avis dans les choses qui regardent ou qui ont quelques rapports à la conscience et il est peu de matières que la religion du roi d'Espagne ne trouve avoir rapport avec cette même conscience ». Comme les autres Français qui cherchent à accéder au roi, Robin aura garde de négliger la voie du confesseur⁴⁶, comme cela lui est recommandé par ailleurs dans ses instructions.

Conclusion

- 27 Les PP. Daubenton et Robinet, qui ont occupé la charge de confesseur de Philippe V d'Espagne, ont marqué de façon décisive la période. Ils sont parvenus à transformer leur ministère spirituel en un authentique ministère politique de grande envergure « *con un poder – si no decisivo, al menos importante – para influir en la acción del gobierno* », selon les termes de J.-F. Alcaraz Gomez. Le père confesseur devient ainsi une véritable institution et un ministre sans le titre, conduisant pas à pas un processus de réformes au sein de l'Église d'Espagne.
- 28 Ses interventions se manifestent aussi discrètement dans des affaires purement civiles. Ainsi, si son action en matière commerciale reste à la marge, elle peut aussi se révéler capitale. Les agents de la Marine et du Commerce de France, Ambroise Daubenton, Nicolas Partyet et, sur la fin de la période étudiée, Louis Catalan, sauront la solliciter. Les jésuites restent par ailleurs, pour les Français en mission à Madrid, des personnalités auxquelles ils savent pouvoir recourir. Dans l'instruction qu'Ambroise Daubenton rédigea pour son fils partant en Espagne, en 1728, il recommande à ce dernier (art. 17) de soigner sa relation avec le P. de Laubrussel, confesseur du prince des Asturies, très bien considéré et « attiré par le feu père Daubenton, son intime amy », lui écrit-il⁴⁷. À plusieurs années d'intervalle, le réseau est ainsi réactivé.
- 29 Se succéderont auprès de Philippe V d'autres jésuites, le P. Bermudez, le P. Marin, le P. Clarke et, dans les dernières années du règne, le P. Fevre. Mais c'est surtout le P. Ravago, confesseur de Ferdinand VI (de 1747 à 1755), qui portera au plus haut son ministère en conduisant la réalisation du concordat de 1753. Mais il n'y a pas loin du Capitole à la roche Tarpéienne. L'accroissement de leur puissance exacerbe les antagonismes à tous les niveaux entraînant un ressentiment latent : de la part de juristes, de laïcs « éclairés », d'autres ordres religieux, des jansénistes. Charles III, déjà, choisit un franciscain comme confesseur ; en 1767, c'est le décret d'expulsion de l'ordre des jésuites de la péninsule. Le confessionnal du Roi demeure toujours un bastion politique pour lequel on lutte ouvertement.

NOTES

1. OZANAM (Didier), « Les étrangers dans la haute administration espagnole au XVIII^e siècle », *Pouvoirs et Société dans l'Espagne moderne : hommage à Bartolomé Bennassar*, Toulouse, 1993, p. 215-229 ; « La restauration de l'État espagnol au début du règne de Philippe V (1700-1724) : le problème des hommes », *Philippe V d'Espagne et l'art de son temps* [actes du colloque tenu à Sceaux les 7-9 juin 1993], Sceaux, Domaine de Sceaux, 1995, p. 79-89.

2. DÉSOS (Catherine), *Les Français de Philippe V...*, op. cit.

3. DÉSOS (Catherine), « Les confesseurs jésuites de Philippe V au début du XVIII^e siècle : agents français ou ministres du roi d'Espagne ? », *Revista Mágina: Entre el cielo y la tierra. Las elites*

eclesiasticas en la Europa Moderna, Jaén, 13 (2009), p. 159-174 ; *La vie du R. P. Guillaume Daubenton (1648-1723). Un jésuite français à la Cour d'Espagne et à Rome*, Cordoue et CajaSur, 2005, 222 p.

4. *La vie du R. P. Guillaume Daubenton...*, *op. cit.*, p. 140 et sv. Il s'agit du mariage de l'infant Louis avec une des filles du Régent et des fiançailles de l'infant Carlos avec une autre des filles du Régent, tandis qu'une petite princesse espagnole était promise au jeune Louis XV.

5. LOPEZ ARANDIA (M. A.), « Un criado muy antiguo de la real casa. La orden dominica en el confesionario de Carlos II », *Revista Mágica*, Jaén, 13 (2009), p. 113-158.

6. *Un caballero de la Corte de Madrid escribe a un religioso dominicano sobre la novedad que se rezela, de que el rey nuestro señor Don Phelipe V no confiese con religiosos de dicha religión*, 6 fol. [Bibl. nat. Espagne, VE 649 (40), 10 décembre 1700] ; extraits de lettres dans les papiers du P. Leonard [Arch. nat., K/1332, fol. 117 et sv.].

7. SAN FELIPE, *Comentarios*, éd. 1957, p. 103, 121 et 124.

8. GONZALEZ CRUZ (David), *Une guerre de religion entre princes catholiques. La succession de Charles II dans l'empire espagnol*, Paris, EHESS, 2006 (l'édition espagnole date de 2002).

9. DÉSOS (Catherine), *Les Français de Philippe V...*, *op. cit.*, p. 394.

10. Cf. ALCARAZ GOMEZ (José-Francisco), *Jesuitas y reformismo. El padre Francisco de Rávago (1747-1755)*, Valence, 1995, p. 397-398 : création d'un séminaire au Guatemala (janvier 1705), d'un collège à Guayaquil (Équateur) en mai 1705, d'un collège à Caceres (mai 1709), d'un collège à Moquega (Pérou) (septembre 1711) ; création d'une chaire de théologie à Orihuela (mai 1704) ou de deux chaires de théologie à l'université Saint Marc de Lima (novembre 1712).

11. Cf. Bibl. nat. Espagne, mss 6732, *Informe de los tomistas de Salamanca contra el juicio del P. Daubenton* (fol. 241-242), (s. d.).

12. « On a dit au roi que les jésuites sont les meilleurs par l'opposition qu'ils ont pour le jansénisme », écrit Mme de Maintenon au cardinal de Noailles, 3 octobre 1701, citée dans Henk HILLENAAR, *Fénelon et les jésuites*, 1967, p. 219. Et plus tard, de Rome, en pleine préparation de la bulle *Unigenitus*, le P. Daubenton écrit à Fénelon que les dominicains « ne favorisent les jansénistes que parce qu'ils craignent qu'en condamnant le jansénisme, on ne donne atteinte à leur opinion qui en approche de si près » [*Correspondance de Fénelon*, éd. J. Orcibal, 16, p. 36-37, 26 mars 1712].

13. *La vie du R. P. Guillaume Daubenton*, *op. cit.*, (2005), p. 54 et sv.

14. Le point de départ de cette réputation réside dans une lettre de 1704 du P. Quesnel, réfugié à Amsterdam, au P. La Chaise, publiée dans *Histoire du cas de conscience signé par quarante docteurs de Sorbonne...*, par Louail et Madelle de Joncoux, revue par le P. Quesnel, Nicolas Petitpied et Jacques Fouillon, Nancy, Joseph Nicolas, 1705-1710, 8 vol., t. 5, 1710, p. 217, longue diatribe contre les activités des jésuites.

15. DÉSOS (Catherine), *La vie du R. P. Guillaume Daubenton...*, *op. cit.*, p. 158-160 ; *Les Français de Philippe V...*, *op. cit.*, p. 187-188 ; *La Real Biblioteca Pública, 1711-1760 : de Felipe V a Fernando VI* [cat. d'exposition], Madrid, Bibliothèque nationale d'Espagne, 2004, 545 p.

16. *Les Français de Philippe V...*, *op. cit.*, (2009), p. 333.

17. ALCARAZ GOMEZ (José-Francisco), « Consultas de confesores reales jesuitas sobre representaciones de comedias (1701-1753) », *En torno al teatro del siglo de Oro*, Almeria, 1995, p. 233-244.

18. DÉSOS (Catherine), *La vie du R. P. Guillaume Daubenton...*, *op. cit.*, p. 160-163.

19. Depuis 1529, il y a en Espagne un tribunal apostolique permanent.

20. Archivo General de Simancas, Gracia y Justicia, leg. 534.

21. Archivo General de Simancas, Gracias y Justicia, leg. 274 (1712-1713) et leg. 275 (1714). En juin 1712, avec l'évêque de Tortose, le jésuite fait empêcher un concile provincial à Tarragone, trop proche des rebelles de Barcelone, et fait récuser l'évêque de ce lieu, nommé par le pape sur l'avis de l'archiduc [Arch. nat., MAR/B/7/16, fol. 164, N. Partyet au comte de Pontchartrain, 31 octobre

1712] ; il s'oppose à l'évêque de Vic et Solsona (en Catalogne), nommé lui aussi, sur avis de l'archiduc. Sans lui contester son titre d'évêque, il cherche à l'évincer de son poste, n'en parlant jamais que comme un « *obispo que supone serlo de Solsona...* » [Archivo General de Simancas, Gracias y Justicia, leg. 274] ; en février 1713, apprenant par ses informateurs la mort du doyen de Jaca, il prépare une liste de sujets de confiance à faire passer à Mgr Molinez, ambassadeur espagnol à Rome [*ibid.*, leg. 274, le P. Robinet au marquis de Mejorada, 27 février 1713].

22. Ce nationalisme ecclésiastique est différent du gallicanisme français. Les nationalistes ecclésiastiques s'étaient constitués par opposition au tribunal du nonce, tout puissant en Espagne, et qui s'était renforcé au détriment des tribunaux ecclésiastiques nationaux et des prérogatives des ordinaires, cf. C. HERMANN, *L'Église d'Espagne sous le patronage royal, 1476-1834 : essai d'ecclésiologie politique*, Madrid, 1988, p. 67-69.

23. Arch. diplomatiques [La Courneuve], Corr. Pol. Esp., t. 189, fol. 169, le marquis d'Amelot à Louis XIV, 11 février 1709.

24. Arch. diplomatiques [La Courneuve], Corr. Pol. Esp., t. 244, fol. 229, Torcy au duc de Saint-Aignan, Versailles, 25 mars 1715.

25. Bibl. nat. France, Clairambault 1245, p. 4462, *Preuves de noblesse pour l'ordre de Saint-Michel d'Ambroise Daubenton*. Il semblerait que les deux hommes soient cousins issus de germains, voire encore plus éloignés, même si tous deux sont issus des Daubenton de Bourgogne.

26. Didier OZANAM est le premier à avoir mis en évidence l'importance de ces deux hommes, dans deux articles : « L'instruction particulière d'Ambroise Daubenton à son fils partant pour l'Espagne, 1728 », *Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel*, (1973), p. 439-447, et « Un consul de France à Cadix : Pierre-Nicolas Partyet (1716-1729) », *L'ouvrier, l'Espagne, la Bourgogne et la vie provinciale. Mélanges offerts à Pierre Ponsot*, (1994), p. 257-263.

27. Pour la sous-série MAR/B/7, nous bénéficions d'un inventaire détaillé d'Étienne TAILLEMITE et Philippe HENRAT, « Inventaire des archives de la Marine. Sous-série B/7 : pays étrangers, commerce, consulats, déposés aux Archives nationales », (1964-1980), 6 vol.

28. Ambroise Daubenton, par exemple, en MAR/B/7/235, fol. 328, 21 juin 1705, assure être en étroites relations avec le marquis d'Amelot, la princesse des Ursins et le P. Robinet.

29. Par exemple, en MAR/B/7/236, fol. 180, 7 août 1705, Ambroise Daubenton écrit : « Le P. Robinet, qui continue de venir me voir très souvent et de me témoigner toutes les bontés possibles, m'a chargé de vous faire ses respectueux compliments, et que personne au monde ne vous est plus dévoué que lui ».

30. Arch. nat., MAR/B/7/98, fol. 462, 6 août 1714, Pontchartrain à Robinet.

31. *Revue historique*, n° 245, janvier-juin 1971, p. 307-336.

32. Cf. P. HRODEJ, *L'amiral Du Casse. L'élévation d'un Gascon sous Louis XIV*, Paris, 1999, II, 426, sous-chapitre : « Pontchartrain et la marine espagnole » ; P.-E. PEREZ-MALLAINA BUENO, « La guerre de sucesion y la reforma del sistema espanol de comunicaciones con America », *X Jornadas Nacionales de Historia Militar*, 2000, p. 355 ; DÉSOS (Catherine), *Les Français de Philippe V...*, *op. cit.*, p. 110-113, sur l'état de la flotte et du commerce avec les Indes, et p. 252 et sv., concernant les projets de réformes.

33. Arch. nat., MAR/B/7/236, fol. 138, 31 juillet 1705.

34. Arch. nat., MAR/B/7/16, fol. 81, N. Partyet au comte de Pontchartrain, 8 octobre 1712 ; *ibid.*, fol. 164, 31 octobre 1713.

35. Arch. nat., MAR/B/7/237, fol. 47, 14 octobre 1705.

36. Arch. nat., MAR/B/7/239, fol. 222, 26 mai 1706 ; MAR/B/7/240, fol. 307, 12 octobre 1706 ; MAR/B/7/244, fol. 35, 5 janvier 1707.

37. Alicante, Barcelone, Bilbao, Cadix et ses vice-consulats Séville et San Lúcar, Carthagène, La Corogne, Denia (vice-consulat), Gibraltar, Gijon, Mahon, Palma de Majorque, Malaga, Santander, Ténérife, Tortose (vice-consulat), Vigo (vice-consulat).

38. Arch. nat., MAR/B/7/254, fol. 175 v°, 3 novembre 1708.
39. Arch. nat., MAR/B/7/241, fol. 122, 29 novembre 1706.
40. Arch. nat., MAR/B/7/258, fol. 59 et sv. Mémoire d'instruction particulière d'Ambroise Daubenton à Nicolas Partyet, 25 novembre 1709 : « Le P. Robinet qui aime et estime le s. Partyet, m'a assuré qu'il aura aussi en lui une entière confiance et qu'il l'avertira, sous le secret, de tout ce qu'il pourra apprendre de plus particulier ; il sera nécessaire que le dit s. Partyet s'applique à le maintenir dans ces mêmes sentiments et à prendre encore bien garde à ne le pas compromettre en la moindre circonstance. »
41. Cf. la lettre de Philippe V à Louis XIV : Arch. diplomatiques [La Courneuve], Corr. Pol. Esp., 184, fol. 337, 21 mai 1708 (double : Service hist. Défense, A/1/2106, n° 49), citée dans *Les Français de Philippe V...*, op. cit., p. 259.
42. Arch. nat., MAR/B/7/26, fol. 51 et fol. 115, N. Partyet au comte de Pontchartrain, 6 et 27 mai 1715.
43. Pour cette liste, Arch. diplomatiques [La Courneuve], Corr. Pol., t. 306, fol. 58 et sv.
44. Arch. nat., MAR/B/7/31, fol. 55, 4 janvier 1717.
45. Arch. nat., MAR/B/7/37, fol. 49, 26 décembre 1718 ; MAR/B/7/39, fol. 1, 31 juillet 1719 ; MAR/B/7/40, fol. 7, 25 décembre 1719.
46. Arch. diplomatiques [La Courneuve], Corr. Pol. Esp., 301, fol. 50, Robin, 17 mars 1721.
47. « Mémoire pour servir d'instruction particulière à mon fils touchant la conduite qu'il doit tenir et sur ce qu'il aura à observer à la Cour d'Espagne », 1728, publié dans l'ouvrage de Didier OZANAM et Anne MÉZIN, *Économie et négoce des Français dans l'Espagne de l'époque moderne*, Paris, 2011, p. 281.

INDEX

Mots-clés : cour d'Espagne, diplomatie politique, Catalan (Louis), guerre de succession d'Espagne, État espagnol, Inquisition, Daubenton (Ambroise), Daubenton (père Guillaume), Aguilar (comte d'), Du Chesne (père Jean-Baptiste), Fèvre (père Jacques Antoine), Le Compasseur (père Etienne), François-Régis (père), Giudice (cardinal), Laubrussel (père Ignace de), Nyel (père Armand), Partyet (Nicolas-Pierre), Pontchartrain (Jérôme de), Robinet (père Pierre), Villena (marquis de), Bibliothèque royale d'Espagne, clergé espagnol, ordre des jésuites

Index géographique : Indes, Macanaz, Madrid, Barcelone, Catalanyud, Valence, Cervera

AUTEUR

CATHERINE DÉSOS-WARNIER

Docteur en histoire moderne, conservateur d'État des bibliothèques à la BIU Cujas (Paris I)